

Association Générale de Prévoyance Militaire

Association déclarée régie par la loi du 1er juillet 1901 - Journal officiel du 8 novembre 1951

SIRET 775 713 704 00010 - APE 9499Z - Rue Nicolas Appert 83086 TOULON CEDEX 9

Téléphone 32 22* - Télécopie 04 94 20 25 93 - Internet www.agpm.fr

* 32 22 depuis la France métropolitaine (appel gratuit) et le + 33 4 94 61 57 57 depuis l'étranger (Drom, Pom inclus).

AUTORISATION DE PRÉLÈVEMENTS

J'autorise l'établissement teneur de mon compte à prélever sur ce dernier, si sa situation le permet, tous les prélèvements ordonnés par le créancier ci-dessous. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à l'établissement teneur de mon compte. Je réglerai le différend directement avec le créancier.

1 N° adhésion <input type="text"/>	3 COMPTE À DÉBITER
2 TITULAIRES DU COMPTE À DÉBITER	code IBAN <input type="text"/> code établissement <input type="text"/> code guichet <input type="text"/> numéro du compte <input type="text"/> clé R.I.B. <input type="text"/>
<input type="checkbox"/> adhérent(e) <input type="checkbox"/> conjoint(e) <input type="checkbox"/> compte joint (adhérent(e)) <input type="checkbox"/> père <input type="checkbox"/> mère <input type="checkbox"/> parents (compte joint) <input type="checkbox"/> autre	CODE BIC <input type="text"/>
Nom(s)	4 ÉTABLISSEMENT TENEUR DU COMPTE À DÉBITER
Prénoms	Nom :
N° et Rue	N° et Rue :
Code postal <input type="text"/> Commune	Code postal <input type="text"/> Commune
Numéro national émetteur : 000264 CRÉANCIER : AGPM 83086 TOULON CEDEX 9 - Téléphone : 32 22*	Fait à Le <input type="text"/> <input type="text"/> 20 <input type="text"/> <input type="text"/>
TRÈS IMPORTANT Merci de renvoyer cet imprimé à l'AGPM en joignant obligatoirement un relevé d'identité bancaire (R.I.B.) ou International Bank Account Number (IBAN).	Signature 5 <input type="text"/>

IMPORTANT : ne pas détacher le document

6 Quelques précisions à nous fournir pour la bonne gestion de vos prélèvements

Cette autorisation est valable :

- pour l'ensemble des prélèvements effectués par l'AGPM OUI NON
Si non, j'indique ci-dessous les références du (ou des) contrat(s) dont les cotisations seront prélevées exclusivement sur ce compte :

- pour mon conjoint adhérent à l'AGPM OUI NON

L'adresse signalée sur l'autorisation correspond :

- à mon adresse postale OUI NON
- à celle de mon conjoint adhérent à l'AGPM OUI NON
- Si non, je précise mon éventuel changement d'adresse :

Comment remplir votre autorisation de prélèvements ?

- En **1** mentionnez votre numéro d'adhésion.
 - En **2** indiquez les noms, prénoms, qualité et adresse du titulaire ou des titulaires du compte à débiter.
 - En **3** indiquez les coordonnées du compte bancaire à débiter.
 - En **4** indiquez le nom de la BANQUE, ainsi que le nom et l'adresse complète de l'agence bancaire qui gère le compte. Si vous êtes titulaire d'un compte à la banque postale, ajouter la mention «Centre de» suivie du nom du centre.
 - En **5** très important : datez et signez l'autorisation de prélèvement (signature du titulaire du compte).
- Adressez ce document à l'AGPM, rue Nicolas Appert 83086 TOULON CEDEX 9, en joignant impérativement un relevé d'identité bancaire (RIB) ou International Bank Account Number (IBAN).
- En **6** complétez les informations demandées.

Conformément à la loi du 6 janvier 1978 dite «informatique et libertés», le fichier de données constitué est exclusivement utilisé pour les besoins de la gestion des activités et des partenariats du Groupe AGPM qui s'interdit de le louer ou de l'échanger, préservant ainsi le caractère confidentiel des éléments communiqués. Vous pouvez toutefois vous opposer à leur utilisation à des fins commerciales en cochant la case ci-contre . Vous disposez également d'un droit d'accès et de rectification qui peut être exercé auprès de son Président-directeur général, responsable du fichier, en vous adressant à : Groupe AGPM - Correspondant Informatique et Libertés - rue Nicolas Appert - 83086 - TOULON CEDEX 9.